

# 3-1-1 pour vos voyages en avion

Préparez-vous au décollage →

3

**onces/100 ml** : la contenance maximale autorisée des récipients à liquides ou gels.

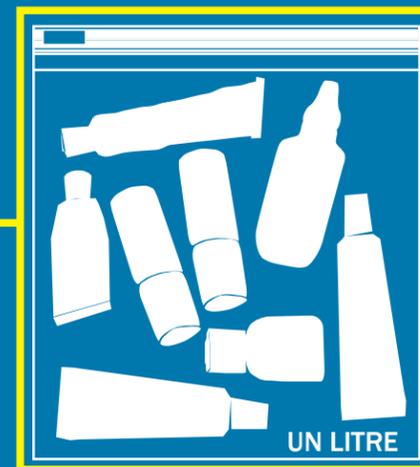
La taille des récipients répond à une mesure de sécurité.



1

**quart/1 litre** : la capacité du sac en plastique transparent avec fermeture contenant des récipients de 3 onces/100 ml au maximum.

Volume total du sac par personne.



1

**sac** : par voyageur placé dans le bac de sécurité.

Isoler les liquides pour accélérer le processus de contrôle.



Transportation  
Security  
Administration

[www.tsa.gov](http://www.tsa.gov)